

Conditions Générales de Vente au 20 Décembre 2014

Le Contrat est constitué par l'Inscription du Client sur le site www.sonetin.com en vue de l'utilisation du logiciel SonetIN, de son acceptation des présentes CGV et des éventuelles Conditions Particulières assorties.

PRÉAMBULE

L'Inscription aux Services par le Client entraîne l'acceptation expresse et sans réserve par celui-ci des présentes Conditions Générales et exclut l'application de toutes dispositions différentes ou contraires pouvant figurer sur des documents commerciaux ou sur les conditions générales d'achat du Client.

Le fait que la société SonetIN SAS ne se prévale pas, à un moment donné, des présentes Conditions Générales ne pourra être interprété comme valant renonciation par cette dernière à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

La société SonetIN SAS se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux abonnements et aux services de SonetIN préalablement souscrits par les Clients.

En cas d'ambiguïté et/ou de contradiction entre les présentes Conditions Générales et tout autre document figurant sur le site de SonetIN dénommé « www.sonetin.com », les présentes Conditions Générales prévaudront.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des commandes reçues par la société SonetIN SAS, qu'elles émanent de professionnels, d'associations, de sociétés ou de particuliers.

Les renseignements portés sur les différentes pages du site www.sonetin.com ne sont donnés qu'à titre indicatif, la société SonetIN SAS pouvant être amenée à les modifier à tout moment et sans préavis.

L'acceptation du Client et la formation du Contrat sont matérialisés par sa signature électronique, concrétisée par le "clic de validation". Cette signature électronique a valeur de signature manuscrite entre les parties. Cette démarche équivaut pour le Client à reconnaître qu'il a pris pleinement connaissance et qu'il approuve, sans réserve, l'ensemble des Conditions indiquées ci-après. Sauf dans les cas limitativement prévus par les présentes Conditions Générales de Vente, le bon de commande signé électroniquement par le Client, par le biais du " clic de validation " ou le bon de commande signé par le Client et envoyé à la société SonetIN SAS par courrier, vaut commande définitive et ne peut être rétracté. Dans ces conditions, la société SonetIN SAS invite les Clients qui se sont connectés sur son site www.sonetin.com à lire attentivement les Conditions Générales de Vente ci-après.

Les Conditions Générales d'Utilisation décrites ci-après s'appliquent également aux périodes d'utilisation gratuites, éventuellement accordées par la société SonetIN SAS à ses prospects pour leur permettre de se familiariser avec les Services (et les produits) de SonetIN.

Les dispositions des présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent entre la société SonetIN SAS et ses Clients quel qu'ait été le canal de vente.

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Les termes suivants ont, dans les présentes, la signification qui leur est donnée sauf stipulation contraire.

Administrateur(s) d'un Client / « Staff » : représentant(s) du Client pour la société SonetIN SAS ayant connaissance de l'Identifiant ayant accès à toutes les fonctions du logiciel SonetIN pour lesquels le Client s'est inscrit (a contracté avec la société SonetIN SAS) et pouvant également avoir accès et modifier les données relatives à l'Inscription.

CGV : les présentes Conditions Générales de Vente.

<u>Client</u>: toute personne morale ou physique s'étant inscrite à titre onéreux ou gratuit pour utiliser le logiciel SonetIN dans le respect des CGV.

<u>Cookie</u> : ensemble d'informations créées et stockées dans un petit fichier par un serveur sur un ordinateur qui se connecte à ce serveur. Ces informations peuvent être relues et modifiées par ce même serveur lors d'une connexion ultérieure.

<u>Hébergeur</u>: société auprès de laquelle la société SonetIN SAS sous-traite l'hébergement du logiciel SonetIN et des bases de données du Client.

<u>Identifiant</u>: conjonction du « code utilisateur » et du « mot de passe » nécessaire à un Utilisateur pour se connecter. Deux Utilisateurs ou plus ne peuvent utiliser le même Identifiant pour se connecter simultanément.

<u>Inscription</u>: action du Client d'enregistrement de ses coordonnées pour l'utilisation du logiciel SonetIN à titre onéreux ou à titre gratuit. L'Inscription équivaut à une commande.

<u>Internet</u> : réseau public d'ordinateurs serveurs reliés entre eux et dont les localisations géographiques sont multiples à travers le monde.

<u>Logiciel SonetIN ou Logiciel</u> : tous les logiciels proposés par la société SonetIN SAS utilisables par les Clients à l'aide de la technologie Internet.

Mot de passe : il est associé au code utilisateur et est nécessaire lors de la connexion.

<u>Navigateur</u>: logiciel utilisé pour naviguer sur les réseaux informatiques et leurs bases de données et plus particulièrement sur Internet.

<u>Portail SonetIN</u>: site Internet de la société SonetIN SAS présentant les Produits et Services de SonetIN sur lequel le Client doit se connecter (directement ou via le site d'un partenaire de la société SonetIN SAS) pour souscrire à l'utilisation du logiciel SonetIN.

<u>Produit et/ou Service</u> : désigne tout produit ou service proposé au Client sur le site www.sonetin.com <u>Utilisateur</u> : désigne nominativement une personne physique utilisant le logiciel SonetIN grâce à un Identifiant.

ARTICLE 2 - CARACTÉRISTIQUES DES SERVICES PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ SONETIN SAS

La société SonetIN SAS met à la disposition de ses Clients un service payant d'accès à un logiciel fonctionnant à l'aide de la technologie Internet et accessible par cette technologie.

Le Client doit donc se connecter à Internet puis au logiciel SonetIN à l'adresse demandée lors de l'inscription du Client (par exemple https://monreseau.sonetin.com).

L'adresse pour accéder au logiciel pourra évoluer ultérieurement à la demande du Client ou de SonetIN. En cas d'utilisation d'un nom de domaine personnalisé, le Client s'engage à fournir à SonetIN toutes preuves concernant le droit d'usage de ce nom de domaine (i), à avertir sans délai SonetIN lors de la perte de ce droit d'usage (ii).

L'utilisation du logiciel SonetIN est possible après que le Client se soit inscrit sur le site.

Le Client a accès uniquement au logiciel pour lesquels il s'est inscrit.

Le Client peut avoir autant d'Utilisateurs simultanées qu'il le souhaite à condition d'avoir préalablement créé les Identifiants correspondants.

Outre la mise à disposition de logiciel, les services de la société SonetIN SAS se composent également de la mise à disposition d'un espace disque pour chaque Client et par logiciel souscrit pour déposer et accéder à ses données dont la taille comprise dans le forfait de base est explicitement définie dans les pages « Tarifs » du site de SonetIN à l'adresse : www.sonetin.com.

Le logiciel peut être modifié en fonction des améliorations ou des mises à jour apportées sans information préalable auprès des Clients.

La société SonetIN SAS se réserve la possibilité de cesser la commercialisation du Logiciel.

Le Client sera prévenu par tout moyen et continuera d'avoir accès au logiciel pour la durée de l'abonnement auquel il aura souscrit ou disposera au minimum d'un préavis d'un mois avant que l'accès au logiciel ne soit définitivement interrompu.

Le Client devra prendre, dans ce délai, toutes les dispositions de sauvegarde de ses données.

La cessation de la commercialisation d'un Produit ou Service par la société SonetIN SAS ne pourra donner lieu à aucune indemnisation ni réparation quelconque de la part de la société SonetIN SAS au Client.

Il est expressément précisé que la société SonetIN SAS fourni des logiciels mais ne saurait en aucun cas se substituer à une quelconque fonction de l'entreprise ou association Cliente. Les conseils que la société SonetIN SAS délivre ne sont donnés que pour l'utilisation des logiciel et en aucun cas pour l'organisation ou la gestion de ses Clients.

ARTICLE 3 - ACCÈS AU SERVICE

Le Client reconnaît que les techniques employées par la société SonetIN SAS relèvent d'un domaine complexe de la technique informatique. L'engagement de la société SonetIN SAS revêt le caractère d'une obligation de moyens, la société SonetIN SAS devant limiter dans la mesure du possible en temps et en nombre les interruptions des Services nécessaires à leur maintenance ou amélioration.

Il appartient donc au Client de se prémunir contre ces risques. La société SonetIN SAS ne pourra être rendue responsable des dommages subis par le Client suite à l'indisponibilité des services. La société SonetIN SAS se réserve le droit de refuser la présence, sur ses serveurs, des fichiers importés par des Clients qui seraient jugés techniquement non conformes aux serveurs ou nuisant à leurs performances.

ARTICLE 4 - CONNAISSANCE D'INTERNET

Le Client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites cidessous :

- que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses. De ce fait, nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet.
- que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls;
- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses serveurs de la contamination par des virus comme de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers via le service d'accès.

En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques d'Internet, le Client renonce à engager la responsabilité de la société SonetIN SAS concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus.

Le Client est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés), à la société SonetIN SAS du fait de l'utilisation illégale ou non du serveur d'hébergement. Dans les cas indiqués ci-dessus, le Client s'engage à indemniser la société SonetIN SAS en cas de condamnation à l'encontre de cette dernière au paiement de dommages et intérêts (y compris, notamment, les frais de justice, d'avocat, d'avoué, etc.).

Par ailleurs, le Client s'engage à rembourser la société SonetIN SAS des frais occasionnés par la réparation des dommages qu'il a causés.

ARTICLE 5 - DURÉE DU CONTRAT

Le Contrat prend effet le jour de l'Inscription par le Client. Il est souscrit pour la durée de une année par le Client lors de son Inscription. La durée minimale du Contrat est d'un mois.

A l'issue de cette durée, le Contrat sera reconduit tacitement pour la même durée que celle souscrite initialement par le Client.

Le Client pourra néanmoins décider à tout moment et sans conditions de supprimer la reconduction tacite du Contrat.

Pour ce faire, il devra se connecter avec son identifiant administrateur afin d'avoir accès à l'interface d'administration de son compte SonetIN où cette fonctionnalité est prévue ;

Il est de la responsabilité du Client d'anticiper la fin d'une période de souscription dont les conséquences seraient de la seule responsabilité du Client.

ARTICLE 6 - DURÉE DE L'OFFRE

Les offres de vente contenues dans le catalogue électronique la société SonetIN SAS régies par les présentes CGV, sont valables pour tout Produit ou Service tant que celui-ci demeure en ligne dans le catalogue.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DES INSCRIPTIONS

Le Client a la possibilité de modifier en ligne les caractéristiques de son Inscription. Cela signifie qu'il peut s'inscrire pour utiliser d'autres logiciels ou au contraire pour résilier son Inscription à certains logiciel.

Toutes ces opérations peuvent entraîner des modifications du montant des services facturés au Client chaque mois. Le Client en est tenu informé lors de la modification de ses Inscriptions.

Seuls les Administrateurs du Client sont habilités à modifier son Inscription.

La résiliation de toutes les Inscriptions du Client équivaut à la résiliation du Contrat.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION DU CONTRAT

1/ RÉSILIATION DU CONTRAT À L'INITIATIVE DU CLIENT

Le Contrat peut être résilié à tout moment par le Client.

Pour ce faire le Client doit se connecter à son interface d'administration de son compte SonetIN (avec son Identifiant Administrateur) où cette fonctionnalité est prévue.

Si le Client n'a plus la possibilité de se connecter à Internet, il pourra résilier son Contrat en adressant au siège social de la société SonetIN SAS, une lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune somme ne sera restituée au Client. Il continuera d'avoir accès au logiciel pour la période restant à courir de son Contrat.

La résiliation du Contrat par le Client prendra effet à l'issue de la période en cours.

Le Client sera donc tenu de régler toutes les échéances restant dues entre la date de demande de résiliation et date de fin de son Contrat.

2/ RÉSILIATION DU CONTRAT À L'INITIATIVE DE LA SOCIÉTÉ SONETIN SAS POUR NON PAIEMENT D'UNE FACTURE

Dans le cas d'un retard de règlement supérieur à 15 jours d'une quelconque somme due par le Client, la société SonetIN SAS peut considérer que le Contrat a été résilié à la date d'exigibilité de la créance.

La société SonetIN SAS s'engage alors à conserver les données du Client soixante jours après cette date. Au-delà les données du Client seront détruites sans préavis.

Les sommes éventuellement réglées par le Client pour son abonnement resteront acquises à la société SonetIN SAS sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels la société SonetIN SAS pourrait prétendre.

3/ RÉSILIATION DU CONTRAT À L'INITIATIVE DE LA SOCIÉTÉ SONETIN SAS POUR UN AUTRE MOTIF

La société SonetIN SAS se réserve le droit de résilier le Contrat à tout moment en cas de non respect par le Client de ses obligations (commission d'une infraction judiciaire, etc.).

En outre, la société SonetIN SAS se réserve le droit de résilier unilatéralement le Contrat dans le cas où la quantité d'informations chargées et/ou échangées par le Client créerait des problèmes de fonctionnement aux serveurs de la société SonetIN SAS et donc au fonctionnement de ces serveurs pour les autres Clients.

Dans ces deux cas, le Client concerné sera prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception et aura accès au service pendant une durée maximale d'un mois.

Les sommes réglées par le Client et correspondant à la période restant à courir de son Contrat audelà du préavis indiqué ci-dessus lui seront restituées.

En outre, la société SonetIN SAS s'engage à conserver les données du Client pendant une période de soixante jours à compter de l'interruption. Ces données seront tenues à sa disposition et passé le délai de soixante jours la société SonetIN SAS pourra détruire les données sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque préjudice et obtenir une quelconque réparation.

ARTICLE 9 - GESTION DES IDENTIFIANTS SUPPLÉMENTAIRES

Lors de l'Inscription à un Logiciel un seul Identifiant est créé pour le Client.

Cependant, s'il le désire, le Client peut créer d'autres Identifiants pour donner accès à ses données à plusieurs personnes simultanément.

L'administrateur peut les créer et les supprimer à tout moment en se connectant à l'outil d'administration de son compte depuis son logiciel.

La création ou la suppression d'Identifiants supplémentaires ne modifie ni les données relatives à l'inscription ni la durée du Contrat.

Les Identifiants supplémentaires sont facturés chaque mois au Client, au tarif indiqué dans les Conditions Particulières ou à défaut sur le site www.sonetin.com au jour de l'Inscription du Client.

Chaque Identifiant supplémentaire est alors créé pour une période minimale d'un mois et est facturé au Client.

Lors de la suppression d'un Identifiant le mois commencé sera dû dans son intégralité.

ARTICLE 10 - SUSPENSION D'ACCÈS

La société SonetIN SAS se réserve le droit en cas de non paiement par le Client de l'une de ses factures (ou facture pro forma), ou en cas de non respect de l'une quelconque des clauses figurant au bon de commande ou aux présentes CGV, de suspendre l'accès à ses Services jusqu'au règlement complet des sommes dues.

ARTICLE 11 - CONFIDENTIALITÉ

1/ CONFIDENTIALITÉ DES IDENTIFIANTS

Les Identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Le Client s'engage à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Leur transmission à des tiers, par le Client, se fait sous son entière responsabilité.

Tout usage des Identifiants se fait sous l'entière responsabilité du Client.

En cas de perte ou de vol de l'un de ses Identifiants le Client doit en avertir la société SonetIN SAS sans délai par lettre recommandée avec avis de réception afin d'envisager ensemble les mesures appropriées.

2/ CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Confidentialité interne à la société SonetIN SAS : aucun employé de la société la société SonetIN SAS n'a accès aux données que le Client saisi en ligne, sauf autorisation expresse du Client.

Seul l'Administrateur de la société SonetIN SAS est habilité à travailler sur les bases de données brutes pour des besoins bien définis : maintenance et mise à jour.

Confidentialité des informations personnelles du Client : les informations personnelles sont les données relatives à l'entreprise du Client (adresse postale et électronique, activité, etc.). Ces données sont exclusivement réservées à la gestion de l'Inscription du Client et aux relations commerciales entre le Client et la société SonetIN SAS.

Aucune de ses informations ne sera jamais transmise à un tiers sauf sur requête d'un tribunal ou d'une autorité gouvernementale ou judiciaire compétente.

ARTICLE 12 - PROTECTION DES DONNÉES

En effectuant son Inscription, le Client accepte que la société SonetIN SAS puisse stocker, traiter et utiliser les données collectées lors de celle-ci. Les informations qui vous concernent sont destinées à la société SonetIN SAS. Elles peuvent faire l'objet de traitement marketing ou commercial pour SonetIN. Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés").

Les données appartenant au Client et hébergées par la société SonetIN SAS sont et demeurent la propriété du Client.

La société SonetIN SAS s'engage à garder ces données confidentielles, à n'effectuer, en dehors des nécessités techniques, aucune copie des données et à n'en faire aucune utilisation autre que celles prévues pour l'exécution des présentes CGV.

ARTICLE 13 - PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ SONETIN SAS

Les éléments accessibles sur le site www.sonetin.com tels que les logiciels, bases de données, outils de gestion, plate-forme, pages du site, textes, photographies, images, icônes, sons, vidéos et plus généralement l'ensemble des informations mises à la disposition du Client dans le cadre du présent Contrat, sont la propriété pleine, entière et exclusive de la société SonetIN SAS.

Ils font partie de ses secrets de fabrication et informations confidentielles sans égard au fait que les éléments les composants puissent ou non être brevetés ou protégés en l'état actuel de la législation, par un droit d'auteur ou par un quelconque droit de propriété industrielle ou intellectuelle, ou de toute autre manière

Le Client ne peut, en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, les informations et Services de la société SonetIN SAS sans l'autorisation écrite préalable de la société SonetIN SAS ou de leurs auteurs.

Les logiciels SonetIN ainsi que le site internet www.sonetin.com sont reconnus par le Client comme une oeuvre de l'esprit que lui-même et les membres de son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant notamment :

- de copier ou de reproduire en tout ou partie des logiciel SonetIN par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme,
- d'utiliser les Logiciel autrement que selon les stipulations strictement interprétées des présentes CGV.
- de traduire ou de transcrire les logiciel et/ou la documentation dans tout autre langage ou langue, ou de les adapter ou de leur adjoindre tout objet non conforme à leur spécification, de décompiler ou désassembler ou d'appliquer des techniques dites de « rétro conception ».

Le Client n'acquiert d'autre part aucun droit quel qu'il soit sur la marque « SonetIN ».

Aucune des parties n'acquiert un droit de propriété intellectuelle sur les bases de données de l'autre, ni sur ses marques, concepts, écrans, graphiques ou logiciels.

Les Services sont mis à la disposition du Client sous forme d'abonnement. Cet abonnement ne confère au Client qu'un droit d'usage privé personnel, non transmissible et non exclusif sur le Service ou l'un de ses éléments qui comprend un droit de reproduction temporaire, durant la connexion sur son équipement, pour stockage aux fins de représentation à l'écran.

La société SonetIN SAS, ses fournisseurs, ou leurs ayants droit sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services.

ARTICLE 14 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Pour utiliser les logiciel SonetIN, le Client doit disposer d'un système informatique lui permettant d'accéder à Internet, d'une connexion Internet rapide, et d'un navigateur récent acceptant les cookies.

Tous les coûts nécessaires à l'équipement et à la connexion du Client à l'Internet et à l'utilisation des Services proposés par SonetIN sont à l'entière charge du Client.

Le Client est seul et entier responsable des données qu'il transfère et interroge dans les logiciel SonetIN et qui sont rendues disponibles à tous les Administrateurs et aux Utilisateurs autorisés du Client. Le Client est conscient que les données qui circulent sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété. Le Client est donc seul responsable de l'usage des données qu'il diffuse et qu'il consulte au travers son logiciel.

Le Client doit utiliser les logiciel SonetIN conformément aux stipulations décrites dans les textes de l'aide en ligne des logiciel et des présentes CGV.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de la société SonetIN SAS toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent Contrat en toute connaissance de cause.

Sur ce point, le Client reconnaît avoir été entièrement informé par la société SonetIN SAS de l'étendue de ses obligations contractuelles souscrites aux termes du présent Contrat.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence la totalité des risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services souscrits, du contenu des informations et des fichiers transmis, diffusés ou collectés, de leur exploitation et de leur mise à jour.

Le Client s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle ou industrielle tels que droits d'auteur, droits sur les brevets, dessins et modèles ou sur les marques.

Le non respect par le Client des points visés ci-dessus, et notamment tout contenu diffusé susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour la société SonetIN SAS de déconnecter et/ou d'interrompre sans délai les Services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans préjudice de tout dommages-intérêts auxquels la société SonetIN SAS pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client s'engage à payer les sommes restant dues au jour de la résiliation, déduction faite des sommes déjà facturées et encaissées.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration de traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

Le Client garantit la société SonetIN SAS de toute action en revendication de tiers, liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes moeurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance) ou aux dispositions du Code Pénal.

Le Client veillera à ce que les Utilisateurs soient formés au fonctionnement des services sur Internet.

ARTICLE 15 - OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ SONETIN SAS

1/ ACCÈS AU SERVICE

L'obligation souscrite par la société SonetIN SAS est une obligation de moyen.

Dans ce cadre, elle s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession.

La société SonetIN SAS s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, tous les jours de l'année sauf en cas de force majeure, telle qu'elle est définie à l'article intitulé « Force Majeure » ci-après, en cas de pannes, de défaillances dues à l'hébergeur, d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des Services comme des matériels.

La société SonetIN SAS fera toute diligence pour fournir une qualité d'accès suffisante pour suivre l'évolution du trafic du service de ses Clients. En cas de montée en charge trop rapide, la société SonetIN SAS peut être tributaire des délais de livraison des constructeurs de matériels ou d'installation des lignes Internet ou d'écriture de nouveaux logiciel.

Le Client reconnaît que les logiciel utilisés sur la plate-forme serveur relèvent d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et qu'en l'état actuel des connaissances, ils ne peuvent matériellement faire l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation. Le Client accepte donc de supporter les risques d'imperfection ou l'indisponibilité de la plate-forme serveur sans que cela constitue pour autant une tolérance à l'égard de SonetIN.

2/ INTERRUPTION DU SERVICE POUR MAINTENANCE ET AMÉLIORATION

a) Interruption pour mises à jour

Les interruptions de service pour mettre à jour les logiciels et les structures des bases de données peuvent être effectuées tous les jours aux heures de faible utilisation.

La durée de l'intervention est réduite au maximum.

b) Interruption d'urgence

En cas d'absolue nécessité, la société SonetIN SAS se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses Services et ce quelle que soit l'heure et la durée de l'intervention.

Les interruptions de service ne donneront droit à aucune indemnité vis-à-vis des Clients.

3/ SAUVEGARDES

La société SonetIN SAS s'engage à prendre toute précaution raisonnable pour assurer la protection matérielle des données et programmes.

Des sauvegardes sont effectuées selon la procédure suivante :

- une sauvegarde quotidienne conservée jusqu'au même jour de la semaine suivante,
- une sauvegarde hebdomadaire conservée jusqu'au même jour du mois suivant,
- · une sauvegarde mensuelle conservée pendant un an,
- une sauvegarde annuelle conservée sans limitation de durée.

ARTICLE 16 - GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ SONETIN SAS

La société SonetIN SAS ne délivre aucune garantie expresse, implicite, légale ou autre sur la performance ou les résultats des informations qu'elle diffuse ou les Services qu'elle propose.

Les informations diffusées par la société SonetIN SAS n'ont aucun caractère de conseil.

Les logiciel SonetIN sont réputés être mis à la disposition des Clients « en l'état » sans faire l'objet de mesures d'adaptations spécifiques. Ils s'apparentent à des progiciels standards qui ne sauraient répondre à tous les besoins spécifiques des Clients. Il appartient donc au Client de vérifier l'adéquation des services proposés par SonetIN avec ses besoins et de prendre toutes les précautions nécessaires.

ARTICLE 17 - RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ SONETIN SAS

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ses obligations et plus généralement de toutes les conditions relatives à l'utilisation des Services proposés par SonetIN.

En aucune circonstance la société SonetIN SAS ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé au Client ou à un tiers du fait de l'utilisation d'un Service de SonetIN et ce, quelle qu'en soit la cause.

De la même manière, la société SonetIN SAS ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé au Client ou à un tiers du fait de la non disponibilité ou d'un dysfonctionnement d'un de ses Services et ce, quelles qu'en soient la cause et la durée.

La société SonetIN SAS ne prend donc pas en charge l'indemnisation des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels causés par l'utilisation de l'un de ses Services.

Il appartient au Client de souscrire une assurance couvrant ce type de risque ou d'être son propre assureur.

Les Clients et Utilisateurs de la société SonetIN SAS renoncent à tout recours contre la société SonetIN SAS, ses sous-traitants et ses partenaires.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de la société SonetIN SAS serait engagée, la réparation du préjudice subi ne pourra excéder le montant de l'abonnement annuel du Produit ou Service incriminé pour un Utilisateur.

La présente clause est considérée comme essentielle et déterminante par la société SonetIN SAS qui n'aurait pas contracté sans elle.

De plus, la société SonetIN SAS ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect, consécutif à l'utilisation des données accessibles par Internet.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tout montant dû à la société SonetIN SAS au titre de la souscription du Contrat.

En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le Client déclare parfaitement connaître, la société SonetIN SAS ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment : les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation du réseau Internet, la contamination par virus des données et/ou logiciels du Client, dont la protection incombe à ce dernier, les intrusions malveillantes de tiers sur le site du Client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par la société SonetIN SAS, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client.

La société SonetIN SAS ne garantit pas que le Service sera exempt d'anomalies ou d'erreurs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le Service fonctionnera sans interruption ou panne, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément préconisée par SonetIN.

ARTICLE 18 - PRIX ET FACTURATION

Les prix de tous les Produits et Services délivrés par SonetIN sont indiqués dans les pages « Tarifs » du site SonetIN à l'adresse : www.sonetin.com. Toutefois SonetIN se réserve le droit de réaliser des offres promotionnelles qui ne pourront être assimilées aux tarifs.

Ces prix sont exprimés hors taxe en euros. La facturation faite aux Clients sera donc majorée des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

Les prix donnés par SonetIN au Client lors de son Inscription sont garantis pour la durée initiale de son Inscription.

Lors de l'Inscription du Client, SonetIN émet une facture pro forma. Après réception du règlement du Client. SonetIN émettra une facture définitive au Client.

Ensuite SonetIN émettra une facture pro forma annuelle en fonction des consommations supplémentaires du Client par rapport à son Inscription initiale (création d'Identifiants supplémentaires, par exemple) et des consommations supplémentaires du mois liées à l'utilisation de certains logiciel (routages d'e-mailings, par exemple).

Le Client a la possibilité de régler ses factures pro forma et factures selon les modes de règlement suivants :

- par chèque : libellé en euros et tiré sur une banque française. La liste des factures à régler est disponible en ligne pour les Administrateurs du Client. Le chèque devra être établi à l'ordre de : SonetIN SAS et envoyé à l'adresse suivante : SonetIN SAS, 12 Cité Falguière 75015 Paris.
- par carte bancaire : la liste des factures à régler est disponible en ligne pour les Administrateurs du Client. Il peut effectuer son règlement par carte bancaire via un service sécurisé assuré par la société www.stripe.com. (Aucune des données relatives aux cartes bancaires des Clients ne transite par le site SonetIN et la société SonetIN SAS n'en n'a jamais connaissance.)
- par virement bancaire : la liste des factures à régler est disponible en ligne pour les Administrateurs du Client. Les coordonnées bancaires de la société SonetIN SAS sont indiquées lors de la procédure d'abonnement et dans les Conditions Particulières éventuellement établies pour le Client.

Tous les éventuels frais d'impayés seront refacturés aux Clients.

Toutes les factures émises par SonetIN sont payables à réception. Toutefois le Client dispose d'un délai de 7 jours calendaires pour effectuer son règlement. Au-delà de ce délai, SonetIN se réserve le droit d'interrompre l'accès à ses Services jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client à SonetIN .

En outre la société SonetIN SAS se réserve le droit de résilier le Contrat conformément aux dispositions de l'article 8.

Toute facture non réglée à l'échéance porte intérêt, de plein droit sans mise en demeure préalable, à une fois et demie le taux légal en vigueur.

Le Client s'engage à informer la société SonetIN SAS de toute modification de ses coordonnées postales et bancaires ou de toute autre information nécessaire aux relations commerciales entre le Client et la société SonetIN SAS.

Tout désaccord du Client concernant la facturation et la nature des Services devra être exprimé par lettre motivée adressée en recommandée avec accusé de réception dans le délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture (ou de la facture pro forma). En l'absence d'une telle lettre, le Client sera réputé avoir accepté la facturation.

Toutes les factures (et factures pro forma) SonetIN sont accessibles sur demande à la société SonetIN SAS, aux Administrateurs du Client. Les factures SonetIN ne sont pas adressées par courrier ; toutefois, si le Client en fait la demande par écrit, SonetIN adressera les factures demandées par courrier.

La société SonetIN SAS se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Les Clients seront informés par tout moyen de ces changements de tarifs. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès leur mise en place pour les nouveaux Clients ou pour les nouvelles inscriptions pour les Clients existants. Pour les Clients utilisateur d'un service dont le tarif a été modifié, le nouveau tarif n'entrera en vigueur qu'à l'issue de la période initiale d'abonnement.

La société SonetIN SAS se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Les tarifs d'abonnement mentionnés ne comprennent pas l'accès à Internet. Il relève de la responsabilité du Client de se connecter à Internet. La société SonetIN SAS ne peut être tenue pour responsable de la qualité de la connexion proposée par le Fournisseur d'Accès à Internet.

ARTICLE 19 - RÉFÉRENCE

Sauf convention contraire, la société SonetIN SAS pourra citer le nom du Client sur tout document, électronique ou autre, à titre de référence.

ARTICLE 20 - SOUS-TRAITANCE

La société SonetIN SAS se réserve le droit de sous-traiter librement tout ou partie des prestations qui lui incombent en vertu du présent Contrat.

ARTICLE 21 - CESSION

Le Client s'interdit expressément de céder à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie des droits et obligations qu'il détient du fait du présent Contrat.

ARTICLE 22 - INTEROPÉRABILITÉ

Conformément à l'article L122-6-1 du code de la propriété intellectuelle, le Client peut obtenir auprès de la société SonetIN SAS les informations sur l'interopérabilité des logiciels qu'il utilise avec d'autres logiciels.

Pour ce faire, le Client devra adresser sa demande par lettre recommandée à : SonetIN SAS - 12, Cité Falguière 75015 Paris. La société SonetIN SAS disposera d'un délai de deux mois pour transmettre au Client les informations demandées.

Les informations qui seront alors communiquées ne devront être utilisées que dans le but de réaliser l'interopérabilité.

En aucun cas ces informations ne devront être transmises par le Client à un tiers que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

ARTICLE 23 - FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société SonetIN SAS sera entièrement dégagée si l'inexécution de l'une ou l'autre ou de la totalité des obligations mises à sa charge et prévues par les présentes CGV, résultent d'un cas de force majeure.

Pour l'application des présentes CGV, la force majeure se définit comme un événement imprévisible et/ou inévitable et indépendant de la volonté la société SonetIN SAS, tel que, par exemple, une défaillance de l'hébergeur.

Si l'exécution du Contrat, ou de toute obligation incombant à la société SonetIN SAS au titre du Contrat et des présentes CGV, est empêchée, limitée ou perturbée en raison d'un cas de force majeure, la société SonetIN SAS sera alors dispensée de l'exécution des obligations contractuelles considérées.

Dans ce cas, la société SonetIN SAS pourra demander la résiliation du présent Contrat, sans être tenue à verser une quelconque indemnité, et en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

En tout état de cause, la partie défaillante en raison d'un cas de force majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce cas de force majeure, et les obligations nées du présent Contrat seront suspendues pendant toute la durée du cas de force majeure.

<u>ARTICLE 24 - GÉNÉR</u>ALITÉS

Le présent Contrat annule et remplace toute autre proposition ou accord antérieur relatif au même objet.

La nullité d'une des clauses du Contrat en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du Contrat qui garderont leur plein effet et portée entre les parties.

Aucune disposition des présentes ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'une des parties sans un acte préalable écrit et signé par les responsables autorisés des parties sous la forme d'un avenant au présent Contrat, portant expressément décision d'écarter l'application d'une clause contractuelle, de la compléter ou de la modifier.

Le fait que la société SonetIN SAS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses du présent Contrat, et/ou d'un manquement par le Client à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne peut être interprété comme valant renonciation par la société SonetIN SAS à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites clauses ou obligations contractuelles.

Les notifications prévues en exécution des présentes devront être effectuées aux adresses où les parties déclarent élire domicile en leur siège social respectif.

Aucune disposition des présentes ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'un des parties sans un acte préalable, écrit et signé par les représentants légaux de la société SonetIN SAS et du Client, ou leurs mandataires autorisés.

Cet acte préalable, écrit et signé devra prendre la forme d'un avenant au présent Contrat, portant expressément décision d'écarter l'application d'une clause contractuelle, de la compléter ou de la modifier.

En conséquence, aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la société SonetIN SAS, prévaloir contre les présentes Conditions Générales de Vente. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la société SonetIN SAS, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

ARTICLE 25 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et libertés les Clients et prospects ayant transmis des informations personnelles à la société SonetIN SAS disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui les concernent.

Tous les Clients et prospects peuvent exercer ce droit en écrivant au siège social de la société SonetIN SAS : SonetIN SAS, 12 Cité Falguière 75015 Paris

ARTICLE 26 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent Contrat est intégralement soumis à la loi française.

En cas de litige survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice.

En cas de désaccord persistant sur l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat, compétence exclusive est attribuée aux Tribunaux de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

ARTICLE 27 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation et/ou contestation du Client à l'encontre la société SonetIN SAS devra être formulée par le Client au plus tard 48 heures à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance.

SonetIN, SAS, au capital de 1150€ RCS Paris B 792 346 629

Siège social: 12 Cité Falguière, 75015 Paris, France - N° TVA FR94792346629

www.sonetin.com - Tel: +33 1 76 36 11 64 - contact@sonetin.com